

Procès-verbal

Mercredi 20 juin 2012 à 20h00

Grange de M. Christian Graf, Syndic, à Arnex-sur-Nyon

Madame Raymonde Schoch, Vice-présidente ouvre la séance du Conseil Intercommunal du Conseil Régional du District de Nyon à 20h10. Elle souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes en transmettant les meilleures salutations de Monsieur E. Hermann, Président, qui est actuellement en convalescence, mais qui se porte bien.

1) Liste des présences

Les cartons de vote ayant été distribués, Mme la Vice-présidente informe que 40 communes sont présentes et que 54 délégué-e-s représentent un total de 96 voix.

Elle informe que les Municipalités de Gilly, Givrins, Gingins et Marchissy se sont excusées,

de même que MM. J. Sommer et T. Magnenat, membre du CODIR, ainsi que Mmes Ch. Girod, F. Golaz, S. Petraglio et MM. D. Fleury, A. Steiner, J.-D. Grandjean et A. Nicolas.

Mme la Vice-présidente annonce que l'assemblée peut délibérer valablement dans la mesure où le quorum est largement atteint.

2) Approbation de l'ordre du jour

Mme la Vice-présidente demande si l'ordre du jour peut être accepté tel que présenté.

L'ordre du jour est **adopté à l'unanimité.**

3) Assermentation

Mme la Vice-présidente prie M. André Métrailler de la rejoindre afin de prêter serment. Elle lui lit le texte officiel et M. Métrailler promet de le respecter. Il regagne sa place sous les applaudissements des délégués et membres du CODIR.

4) Adoption du Procès-verbal de la séance du 26 avril 2012 à St-Cergue

Mme la Vice-présidente annonce que, comme communiqué par courriel, le procès-verbal de la dernière séance n'a pas pu être terminé dans les temps pour des questions de gestion informatique que le Secrétaire assume entièrement. Ce document sera soumis au vote lors de la séance du mois de septembre.

5) Communications du Bureau du Conseil Intercommunal

Mme la Vice-présidente lit la lettre de démission de M. Jean-Claude Bédert, délégué du Conseil communal de la Commune de Rolle, qui quitte cette assemblée pour des questions professionnelles. D'autre part, elle rappelle que des élections auront lieu dans le courant de la soirée. Elle informe que tout le Bureau se représente, mais qu'il est possible de briguer un poste à repourvoir. Elle lit le courrier que M. E. Hermann, Président sortant, a adressé au Bureau. Ce dernier étant en convalescence, ne peut pas être présent. Néanmoins, il se propose de reconduire son mandat de Président, si l'assemblée le veut bien, et annonce d'ores et déjà accepter ce rôle en cas d'élection.

6) Communications du Comité de Direction (CODIR)

Mme la Vice-présidente cède la parole à M. G. Cretegny qui annonce huit points qui seront présentés.

Il passe la parole à M. G. Produit pour la Culture. Celui-ci rappelle que depuis quelques années un important travail débouchant sur des rapports, des ateliers, des groupes de travail réunissant des personnalités politiques et culturelles pour faire avancer la politique culturelle a été réalisé. Des échanges ont pu avoir lieu entre le monde politique et celui de la culture et il a été constaté qu'il y avait des attentes très importantes. Un rapport mettant en évidence un certain nombre de besoins est en cours d'élaboration et qui devrait montrer comment soutenir la culture, avec un inventaire de critères. Une commission sera constituée, comprenant des élus locaux et des représentants du monde associatif qui devra réfléchir sur le mode de répartition des moyens, pour autant que ceux-ci puissent être mis à disposition. Sur ce sujet, des informations plus précises pourront être apportées, en principe, au prochain Conseil Intercommunal. M. Produit poursuit avec le sport en annonçant la prochaine Fête des sports qui aura lieu le 2 septembre 2012. Il rappelle que cette manifestation est l'occasion de mettre en avant les différents sports. Au passage, il excuse la Ville de Gland, qui ne pourra pas participer cette année, dans la mesure où une grosse manifestation pour fêter le Président du Grand Conseil en la personne de M. Ph. Martinet, aura lieu à cette même période. Depuis les différentes places où se déroulent les démonstrations sportives, les élus et responsables de sociétés pourront rejoindre le Centre sportif de Colovray, le dimanche en fin de journée, à l'aide de vélos électriques mis à disposition par le Conseil Régional. Là aura lieu un match de football entre Autorités et responsables sportifs et cette rencontre sera très probablement arbitrée par M. Ph. Leuba, Conseiller d'Etat. M. Produit informe l'assemblée qu'il doit malheureusement la quitter, ayant encore d'autres engagements à honorer.

M. G. Cretegny annonce que le programme de législature a fait l'objet d'une séance de présentation à l'Usine à Gaz. Il rappelle que durant les deux dernières législatures, il a surtout été question de la création du Conseil Régional et de la mise en place d'un certain nombre de planifications pour arriver maintenant au passage à l'acte. Cet enjeu se construit autour de stratégies, de thématiques avec des projets concrets concernant l'environnement, le territoire et les lieux de vie dans les différents coins de pays ayant chacun ses compétences, ses particularités et il est tenu compte de ces paramètres dans le programme de législature. Ceci nécessite une organisation du CODIR et du Conseil Régional, pour arriver à mettre en place les différents chantiers, dont le Plan d'Investissement Régional. Des brochures concernant ce programme de législature sont à disposition de même que celle sur la filière bois. M. Cretegny informe également que quatre ateliers ont eu lieu. L'un concernait le "Grand Genève" avec une trentaine de participants à Coppet, un autre pour la filière bois a vu 35 personnes se réunir à Nyon et 50 à St-George avec une bonne participation d'élus et de professionnels. Concernant les réseaux agro-écologiques, ce sont quelques vingt participants, tant élus qu'agriculteurs très intéressés, qui se sont réunis à Trélex. Le dernier, concernant la Culture, a vu une participation d'environ 45 personnes est celui dont il a déjà été question ce soir.

M. P. Stampfli revient sur la consultation grand public des nouveaux horaires des transports publics. Il remercie les communes qui ont adressé une copie de leurs remarques au Conseil Régional et prie celles qui pourraient encore le faire de l'effectuer à leur meilleure convenance. Il rappelle que des séances de travail sont organisées prochainement, pour toutes les communes, par bassin versant, dans lesquelles les propositions et les commentaires pourront être repris ligne par ligne. Par la suite, une compilation de tous ces résultats sera faite, avec le canton, pour compléter l'offre. Il aimerait faire remarquer que dans le cadre de l'amélioration 2013, le Canton a fait un réel effort et qu'au niveau des coûts on peut constater une augmentation de 33 %. Malheureusement ce pourcentage ne correspond qu'à 15 % sur le terrain, au vu des nouveaux frais engendrés. Un processus

d'amélioration de cette offre, qui entrerait dans le cadre du fond "Transports publiques" que 52 communes ont sollicité et qui participent financièrement, est donc en cours, notamment pour arriver à des horaires équilibrés. Des analyses seront effectuées et transmises au Canton, le but étant d'arriver à une augmentation de 30 % de fréquentation des bus.

M. G. Creteigny rappelle que la signature de la Charte du "Grand Genève-Agglomération franco-valdo-genevoise" aura lieu le 28 juin prochain. Suite à une dissension entre suisses et français concernant le financement d'infrastructure de transport, un accord a pu être trouvé et la signature du traité pourra donc bien avoir lieu. En lien avec cette charte, il souligne que l'application du GLCT, pour lequel un préavis avait été soumis à l'assemblée, pourra avoir lieu dès le 1^{er} janvier 2013. Dans le prolongement de ce thème international, M. Creteigny revient sur le projet "Chez mon fermier" et donne quelques informations pratiques à ce sujet. Il relève la parité qui existe entre Vaud et Genève au niveau du nombre d'exploitations qui proposent la vente de produits de la ferme dans ce projet. Il encourage les membres de l'assemblée à se rendre sur le site internet correspondant à ce sujet. Pour terminer, M. Creteigny relève l'excellente conférence de presse ayant eu lieu à Troinex et il doit malheureusement constater, ce qu'il déplore vivement, qu'il n'y a eu aucun écho sur le Canton de Vaud à ce sujet.

M. Ph. Paréaz commence en soulignant que le préavis concernant le plan d'investissement régional avait été retiré lors de la séance du 26 avril dernier. Il précise que le CODIR a retravaillé ce préavis tant du point de vue des explications, que de certains mécanismes financiers. Au sujet de ces derniers, l'idée étant que toutes les communes puissent y adhérer. Au niveau du groupe de travail, celui-ci a été élargi et une nouvelle présentation de ce préavis est prévue pour l'automne 2012.

M. B. Penel informe sur l'évolution des négociations menées dans le cadre de la SOFREN. Il rappelle que cette société a été créée afin de régler un certain nombre de problèmes liés à des questions d'achat de terrains, notamment du côté de Prangins. Actuellement, il n'y a pas d'informations concrètes, dans la mesure où les négociations sont très longues. Mais il est possible de relever que des rencontres avec les acteurs de ce projet ont eu lieu et que tous ont donné leur accord de principe sur des possibles échanges de terrains dans la mesure où ce sont 28 hectares qu'il faut trouver dans le cadre des discussions qui ont cours avec Changins au sujet de la RDU. Une analyse a été engagée à ce sujet, qui devrait se terminer à la fin de l'été. Une autre négociation est actuellement en cours concernant la Ballastière de Gland et des contacts ont été établis avec un propriétaire de terrain sur la commune de Luins. Le dernier projet de la SOFREN concerne le possible dépôt de bois du côté de la Commune de La Rippe et, là aussi, des discussions avancent afin de pouvoir disposer d'un terrain proche de la scierie pour des possibles extensions.

La présentation informatique est téléchargeable sur le site du Conseil Intercommunal.

7) Elections statutaires

Mme la Vice-présidente passe aux élections en commençant par la Présidence. Elle rappelle que M. Eric Hermann est candidat à sa succession. Personne d'autre ne se présentant pour ce poste,

M. Eric Hermann est élu par applaudissements.

Concernant la vice-présidence, Mme Raymonde Schoch est candidate à sa succession.

Mme Raymonde Schoch est élue par applaudissements.

Mme V. Jeanrenaud et M. N. Walther sont les actuels scrutateurs. Ils sont tous deux d'accord de reconduire leur mandat.

Mme V. Jeanrenaud et M. N. Walther sont élus par applaudissements.

M. Luc Henriod est scrutateur suppléant et il est d'accord de se représenter. Une deuxième personne étant recherchée, M. R. Lecoultre se propose pour ce poste.

MM. L. Henriod et R. Lecoultre sont élus par applaudissements.

Mme la Vice-présidente passe à l'élection de la Commission de Gestion et des Finances. Elle rappelle qu'actuellement ce sont MM. Ch. Graf, Ch. Müller, A. Nicolas, P.-A. Schmidt et E. Cheseaux qui officient au sein de cette commission. Elle demande si ces personnes désirent se représenter. Mis à part M. Cheseaux, les quatre autres membres se représentent. M. Cheseaux explique qu'il est moins disponible et qu'il propose que M. F. Guilloud, actuel suppléant, le remplace, tout en précisant que lui-même reste volontiers comme suppléant. M. Guilloud accepte ce mandat.

MM. Ch. Graf, Ch. Müller, A. Nicolas, P.-A. Schmidt et F. Guilloud **sont élus par applaudissements.**

Concernant les suppléants, Mme D. E. Christin et M. E. Cheseaux sont les seuls candidats,

Mme D. E. Christin et M. E. Cheseaux **sont élus par applaudissements.**

8) Préavis N° 12-12 : Cautionnement à hauteur de CHF 250'000.-- du projet de transport de gravier par le rail

Mme la Vice-présidente prie les rapporteurs de la commission ad'hoc et de la commission de Gestion et des Finances de lire les conclusions de leur rapport.

M. P. Khamsy lit les conclusions du rapport de la commission ad'hoc qui recommande d'accepter ce préavis

M. Ch. Müller propose d'accepter ce préavis.

Mme la Vice-présidente ouvre la discussion, la parole n'étant pas demandée, il est passé au vote.

Le préavis N° 12-12, **est adopté à l'unanimité.**

9) Préavis N° 13-12 : Dépôt auprès de la Confédération du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois comprenant la Charte et les Mesures d'intérêt d'agglomération

Mme la Vice-présidente demande la lecture des conclusions des rapports respectifs

Le rapporteur de la commission ad'hoc propose le dépôt des documents auprès de la Confédération.

M. P.-A. Schmidt propose également d'accepter ce préavis.

Mme la Vice-présidente ouvre la discussion, la parole n'étant pas demandée, il est passé au vote.

Le préavis N° 13-12 **est adopté à l'unanimité**

10) Préavis N° 14-12 : Contribution de CHF 115'000.-- pour la participation 2012 aux études et au fonctionnement du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois (PAFVG)

Mme la Vice-présidente demande aux rapporteurs des commissions de lire les conclusions des rapports.

M. S. Melly fait part de quelques commentaires et des conclusions de la commission ad'hoc en proposant d'accepter ce préavis

M. P.-A. Schmidt fait de même et propose également d'adopter ce préavis.

Mme la Vice-présidente ouvre la discussion, la parole n'étant pas demandée, il est passé au vote.

Le préavis N° 14-12 **est adopté 92 oui et 4 abstentions**

11) Préavis N° 15-12 : Comptes 2011

Mme la Vice-présidente prie le rapporteur de la Commission de Gestion et des Finances de présenter les conclusions de son rapport.

M. Ch. Graf présente les conclusions en précisant qu'il ressort un bénéfice de CHF 43'296.94. Il propose d'adopter ce préavis et de donner décharge au CODIR ainsi qu'à la Commission de Gestion et des Finances.

Mme la Vice-présidente donne la parole à M. C. Uldry

M. C. Uldry a des remarques à formuler. D'une part, il pense que c'est au CODIR qu'il faut donner décharge. D'autre part, il soulève, qu'en général, le bénéfice est attribué à un compte, ce qui n'est pas le cas ici. Il estime que la façon de faire du Conseil Intercommunal du Conseil Régional devrait être la même que celle qui régit les communes. Une deuxième question concerne le bilan. Il se demande s'il y a des cautionnements qui sont effectués au 31 décembre 2011, ce qui n'apparaît pas dans ces comptes.

M. Penel répond qu'effectivement décharge est donnée au CODIR et à la Commission, comme dans les communes et qu'il n'y a pas de cautionnements au 31 décembre 2012. Concernant le bénéfice, M. Penel précise qu'il est attribué aux réserves.

M. D. Collaud demande s'il serait possible d'obtenir un tableau des investissements avec les dates de ces investissements et les durées de ceux-ci. Ceci est d'autant plus important qu'il va prochainement être question du Programme d'Investissement Régional

M. B. Penel l'informe que ce tableau existe et qu'il sera joint au procès-verbal.

Dans la mesure où il n'y a pas d'autres interventions, Mme la Vice-présidente passe au vote.

Le préavis N° 15-12 est adopté à l'unanimité.

Décharge est donnée au CODIR et à la Commission de Gestion et des Finances
par **95 oui et 1 abstention**

12) Préavis N° 16-12 : Contribution de 3'770'000.-- sur le fonds régional TP affecté pour :

- a. la participation à la réalisation des mesures d'aménagement 2012
- b. la participation à l'étude du projet définitif et à la réalisation des mesures urgentes pour les lignes régionales en Ville de Nyon
- c. l'étude de régulation et la participation à l'achat d'un système de détection des bus aux carrefours à feux

Mme la Vice-présidente demande la lecture des conclusions des rapports de la commission ad'hoc et de celle de Gestion et des Finances.

M. P. Burnand communique les conclusions de la commission ad'hoc et propose d'accorder le crédit demandé selon le préavis.

M. Ch. Müller propose, dans les conclusions de son rapport, d'accepter ce préavis tel que présenté.

Mme la Vice-présidente ouvre la discussion.

M. D. Collaud aimerait savoir comment va se faire la répartition de la cogestion, notamment au niveau des soumissions, des adjudications et les paiements, de manière à pouvoir donner des réponses claires aux Conseils communaux concernés.

M. P. Stampfli répond que des tableaux ont été adjoints au préavis afin de clarifier les rôles et obligations de chacun. Un modèle de convention entre le Conseil Régional et chaque commune concernée existe et ceci pour chaque objet.

M. D. Collaud demande qui va faire les soumissions et les adjudications des ouvrages, entre le Conseil Régional et les communes.

M. G. Creteigny répond que dans le cadre de la finalisation des documents de convention, il est prévu d'attribuer la maîtrise des ouvrages aux communes et qu'il est important que celles-ci puissent attribuer les travaux, mais également qu'il puisse y avoir une délégation afin de coordonner les travaux.

M. S. Schmidt annonce que sa commune ne votera pas le préavis, non pas pour s'opposer aux mesures urgentes pour les lignes régionales de Nyon, mais bien pour manifester une mauvaise humeur par rapport au fait que le Conseil Régional veut imposer un arrêt de bus dans la commune de Tannay que celle-ci n'en veut pas et, malgré plusieurs interventions depuis plusieurs années concernant le refus de bus de grosse dimension, l'avis de la commune n'est pas entendu.

M. R. Oppliger intervient concernant les lignes du bassin Asse-Boiron qui seront mise en service à la fin 2012, avec, même, des adaptations de parcours impliquant des conséquences financières. Il aimerait donc savoir si l'on sait déjà quels seront les coûts qui feront probablement l'objet d'un nouveau préavis.

M. P. Stampfli répond que la boucle Asse-Boiron, prévue depuis longue date ne peut être effectuée dans la mesure où les CFF ont modifié leurs paramètres sans préavis préalable. Il a fallu trouver des solutions à ce nouveau problème et il s'avère que les investissements qui ne seront pas effectués en 2012 seront reportés en 2013, avec une étude de nouvelles solutions d'aménagements pour les communes d'Asse-Boiron.

M. R. Oppliger confirme son souci de voter un crédit conséquent ce soir alors qu'il craint qu'une rallonge soit nécessaire en 2013.

Mme Thévoz rappelle que tous les élèves transportés pour se rendre au collège du Rojalet empruntent déjà les transports publics, mis à part ceux de Mies et de Tannay. Pour ceci, elle relève qu'il n'y aura de toute manière pas de nouveau transports publics prévus. Elle pense qu'il pourrait même y avoir une péjoration au niveau des horaires dont elle a pris connaissance aujourd'hui.

M. P. Freudiger, Secrétaire du Conseil Régional, pense qu'il est difficile d'apporter une réponse précise à cette remarque dans la mesure où le système actuel de transport doit encore faire l'objet d'ajustements au niveau des horaires et que ceci pourra, peut-être, être plus satisfaisant par rapport à l'analyse qui peut être faite à l'heure actuelle.

Mme H. Kiss transmet le mécontentement de la Municipalité de Dully par rapport de la mise en place des transports publics

M. P. Stampfli suppose que Mme Kiss fait allusion à la desserte du Vernay. Il informe qu'un complément d'étude et une discussion avec les communes de l'ouest rollois ont eu lieu. Une prise de position est maintenant attendue de la part de ces communes concernant la desserte du Vernay.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Vice-présidente passe au vote.

Le préavis N° 16-12 est adopté par 89 oui, 5 non et 2 abstentions

13) Dépôt de préavis

M. G. Creteigny, Président du CODIR, annonce qu'un seul préavis sera déposé pour la prochaine séance. Il s'agit du

No 20 - 2012 : Franchissement de la RDU du Nyon-St-Cergue-Morez.

Mme la Vice-présidente passe à la nomination de la commissions ad'hoc :

No 20 - 2012 : MM. C. Uldry (1^{er} nommé), M. O. Tappy, N. Kaltenrieder, J. Mugnier et P. Khamsy.

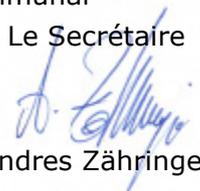
14) Divers

Dans la mesure où personne ne souhaite intervenir, Mme la Vice-présidente passe la parole à M. Ch. Graf, Syndic des lieux, qui présente brièvement sa commune et invite l'assemblée à une agape et au verre de l'amitié.

Mme la Vice-présidente rappelle que la prochaine séance aura lieu

le jeudi 27 septembre 2012 à Le Vaud à 20h00

La séance est levée à 21h30.

Au nom du Conseil Intercommunal
La Vice-présidente Le Secrétaire
  
Raymonde Schoch Andres Zähringer

Arzier - Le Muids, le 21 septembre 2012